

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-5-16

5^{ème} Commission

Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service habitat et développement

Service consulté

PDH - PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN - CONVENTIONS D'ADHESION

Résumé : La Collectivité Européenne d'Alsace soutient le Programme Petites Villes de Demain, lancé en octobre 2020, par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Par la présente délibération, il est proposé de cosigner les conventions d'adhésion de :

- la Commune de Thann / la Communauté de Communes de Thann-Cernay ;
- la Commune de Neuf-Brisach / la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach ;
- la Commune de Kaysersberg Vignoble / la Commune d'Orbey / la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg ;
- la Commune de Munster / la Communauté de Communes de la Vallée de Munster ;
- la Commune de Diemeringen / la Commune de Drulingen / la Commune de Sarre-Union / la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue ;
- la Commune de Molsheim / la commune de Mutzig / la commune de Dorlisheim / la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig ;
- la Commune de Wasselonne, la Commune de Marlenheim, la Communauté de Communes de Mossig Vignoble ;
- la Commune de Villé et la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;
- la Commune de Wissembourg et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ;
- la Commune de Barr et la Communauté de Communes du Pays de Barr ;
- la Commune de Marckolsheim / la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

1. Le Programme Petites Ville de Demain

32 communes alsaciennes (22 dans le Bas-Rhin et 10 dans le Haut-Rhin) ont été retenues dans le programme « Petites Villes de Demain » (PPVD), lancé en octobre 2020, par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Ce programme de revitalisation vise des villes de moins de 20 000 habitants exerçant une fonction de centralité et présentant des signes de fragilité. Il donne aux élus de ces communes et de leur intercommunalité :

- les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques et respectueuses de l'environnement ;
- les outils pour revitaliser leur centre-ville et le rendre plus attractif dans les domaines de l'habitat, du commerce, du cadre de vie, de la culture, de l'offre de service de santé, etc.

Ce programme permettra d'accélérer la transformation de ces petites villes pour en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable, de transition écologique, démographique et numérique.

Les Communes sélectionnées pourront bénéficier :

- d'un soutien en ingénierie avec le cofinancement de postes de chefs de projet à hauteur de 75% (ANCT / Banques des Territoires / ANAH) ;
- du financement de projets d'investissement ;
- de l'accès au club national de l'ANCT avec une offre de service sur <https://petitesvillesdedemain.aides-territoires.beta.gouv.fr/>

2. Les conventions d'adhésion

Le présent rapport concerne l'approbation et la signature :

- des premières conventions d'adhésion à ce programme ;
- de la convention d'adhésion type pour l'adhésion des autres Communes alsaciennes à ce Programme Petites Ville de Demain, établie sur le même modèle. Le partenariat de la CeA avec ces Communes sera soumis à la délibération lors d'une prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Ces conventions sont valables pour une durée de 18 mois maximum, à compter de la date de leur signature et ont pour objet de définir le fonctionnement général de la convention, notamment :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et des moyens dédiés ;
- de présenter un état des lieux succinct des enjeux du territoire, des stratégies, des études, des dispositifs et des opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

2.1 La Convention d'adhésion de la Commune de Thann / la Communauté de Communes de Thann-Cernay

La convention indique les grands objectifs suivants :

- Pour la Commune de Thann :
 - Revitaliser le centre-ville de Thann en incluant un programme : sur les commerces, l'habitat, le mobilier urbain, le patrimoine classé et le bâti municipal ;
 - Repenser les déplacements : transport, transit, mobilité douce, zone piétonne ;
 - Améliorer le cadre de vie : offrir des espaces de fraîcheur, valoriser les possibilités de balades ;
 - Préserver et améliorer les services de santé, de l'offre numérique ;
 - Préserver une offre culturelle et touristique.
- Pour la Communauté de communes de Thann-Cernay :
 - Mobiliser les compétences dans le domaine économique, l'habitat, l'éclairage, l'assainissement, la fibre optique, le tourisme et la culture pour appui le projet de territoire de la Ville de Thann.

2.2 La Convention d'adhésion de La Commune de Neuf-Brisach / Communauté de Communes Pays Rhin Brisach

La convention indique notamment les objectifs suivants :

- Pour la Commune de Neuf-Brisach :
 - Mettre en œuvre et animer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ;
- Pour la Communauté de communes Pays Rhin Brisach :
 - Finaliser l'élaboration du projet de territoire, assurer son suivi et son évaluation.

2.3 La Commune de Kaysersberg Vignoble / la Commune d'Orbey / la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

La convention indique les grands objectifs suivants :

- Pour la Commune de Kaysersberg Vignoble :
 - redynamiser son centre urbain, résorber la vacance des logements, permettre la régulation entre l'habitat permanent et l'habitat touristique, développer le stationnement, étudier la requalification des entrées de ville, la résilience de l'économie touristique, la stratégie de verdissement, la numérisation des services publics ;
- Pour la Commune d'Orbey :
 - redynamiser son centre urbain (habitat, commerce, espaces publics), renforcer l'attractivité de la Commune, développer l'aménagement paysager et urbain des

entrées de ville, résorber la vacance des logements, lancer le diagnostic et la rénovation des ouvrages d'art ;

- Pour la Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg :
 - stopper l'érosion démographique, résorber la vacance, réguler l'habitat permanent et le tourisme, développer la rénovation énergétique, adapter les espaces publics et des bâtiments au changement climatique, réduire la précarité énergétique, améliorer le cadre de vie et la biodiversité, faciliter la mobilité alternative à l'automobile, maintenir des commerces et des services de proximité (épiceries/circuits courts), développer la numérisation des commerces et l'animation économique territoriale.

2.4 La Commune de Munster / la Communauté de Communes de la Vallée de Munster

La convention indique notamment les grands objectifs suivants :

- Conforter la présence d'équipements structurants (salle de sport, salle des fêtes ; bâtiments historiques, centre nautique) ;
- Reconquérir l'habitat en centre-ville et les friches industrielles ;
- Conforter le centre-ville comme lieu de rencontre (place du marché) ;
- Conforter la complémentarité des espaces économiques ;
- Favoriser le développement durable (réhabilitation thermique du Hoïstock, turbine hydroélectrique, cheminement doux) ;
- Améliorer l'image de l'entrée de ville.

2.5 La Commune de Diemeringen / la Commune de Drulingen / la Commune de Sarre-Union / la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue (CCAB)

A ce titre, pour la Commune de Diemeringen / la Commune de Drulingen / la Commune de Sarre-Union, la convention indique les grands objectifs suivants :

- Réaliser des projets qui permettront de renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville ;
- Conforter le tissu économique, dynamiser le tissu commercial intercommunal ;
- Valoriser le foncier économique, artisanal et industriel de l'intercommunalité ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par des actions sur les logements vacants et insalubres ;
- Faciliter les projets d'aménagement expérimentaux pour une meilleure maîtrise foncière ;
- Requalifier certains espaces publics par de nouveaux équipements structurants et par la valorisation du patrimoine.

La Communauté de Communes de l'Alsace Bossue vient en appui de ces trois Communes pour la mise en œuvre de ces grands objectifs via différents programmes et contrats territoriaux notamment le Programme d'Intérêt Général départemental Renov' Habitat, la Maison Alsacienne du 21ème siècle de la CeA et le recrutement d'un chargé de mission centralité.

2.6 La Commune de Molsheim, la Commune de Mutzig, la Commune de Dorlisheim, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig

A ce titre, la convention indique les grands objectifs suivants :

- Pour la Commune de Molsheim :
 - Soutenir le commerce de proximité et le développement de l'attractivité économique ;
 - Intégrer l'évolution numérique au cœur de son développement au travers notamment d'une offre de services d'e-administration ;
 - Réaliser des actions globales de préservation et de mise en valeur d'éléments du patrimoine culturel ;
 - Favoriser la mobilité douce.

- Pour la Commune de Mutzig :
 - Valoriser le patrimoine avec une politique d'intervention foncière volontariste sur des secteurs à enjeux afin d'en maîtriser le devenir et préserver le patrimoine urbain et naturel de la commune, réhabiliter la friche industrielle de l'ancienne brasserie ;
 - Favoriser le développement durable avec un programme pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux, l'évolution de l'éclairage public, l'augmentation des espaces végétalisés ;
 - Faciliter les circulations douces (pistes cyclables, réseau de parcs à vélos) ;
 - Sécuriser et aménager l'espace public, améliorer le cadre de vie ;
 - Créer une maison des services solidaires.

- Pour la Commune de Dorlisheim :
 - Dynamiser le centre, en étoffant et en pérennisant l'offre commerciale de proximité ;
 - Réhabiliter l'habitat ancien, résorber l'insalubrité ;
 - Créer un marché hebdomadaire, construire une extension pour les écoles et un périscolaire ;
 - Favoriser le développement durable en travaillant sur l'éclairage, la plantation d'arbres pour lutter contre les îlots de chaleur et favoriser les mobilités douces.

La Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig vient en appui de ces trois Communes pour la mise en œuvre de ces grands objectifs via différents programmes et contrats territoriaux notamment le Programme d'Intérêt Général départemental Renov' Habitat et le recrutement d'un chargé de mission centralité.

2.7 La Commune de Wasselonne, la Commune de Marlenheim, la Communauté de Communes de Mossig Vignoble

A ce titre, la convention indique les grands objectifs suivants :

- Pour la Commune de Wasselonne :
 - Favoriser le développement durable : éclairage, mobilité douce, stations de recharge pour véhicules électriques, réalisation d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois ;
 - Améliorer l'habitat : gestion de la vacance en centre-ville combinant la préservation du patrimoine architectural, l'amélioration de l'accessibilité et des performances énergétiques des logements anciens, gestion de friches industrielles ;
 - Agir pour la transition énergétique : rénovation énergétique sur le groupe scolaire, la salle Saint Laurent et la résidence pour personnes âgées ;
 - Redynamiser le commerce au centre-ville avec le soutien aux producteurs locaux.

- Pour la Commune de Marlenheim :
 - Valoriser le patrimoine avec la réhabilitation, l'extension et la transformation de la Maison Klein ;
 - Favoriser le développement durable : éclairage public, implantation de bornes de recharge de véhicules électriques ;
 - Améliorer le cadre de vie : rénovation de l'aire de jeux, panneaux numériques d'informations, périscolaire ;
 - Rénover le presbytère.

- Pour la Communauté de communes de Mossig Vignoble :
 - Favoriser le développement économique avec la création d'une zone artisanale ;
 - Agir pour la transition énergétique avec la rénovation de la piscine intercommunale, la création d'une résidence séniors, la déconstruction et l'aménagement de la friche Kolb ;
 - réaménager l'entrée de ville à Wasselonne.

2.8 La Commune de Villé / la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

A ce titre, la convention indique les grands objectifs suivants :

- Dans le domaine de l'économie : renforcer le commerce local, l'attractivité du territoire avec notamment l'aménagement du site de la friche « FTV », la réhabilitation de l'EHPAD, l'ancienne Gendarmerie et l'extension de la zone industrielle intercommunale ;
- Dans le domaine du cadre de vie, renforcer la maison « France Services » et créer un pôle médical ;
- Dans le domaine de la transition écologique : développer un projet de centrale photovoltaïque en autoconsommation collective, une micro-centrale sur les réseaux d'eau ; viser l'optimisation énergétique des bâtiments communaux et

- intercommunaux et de l'éclairage public, moderniser les systèmes de chauffage (chaudières collectives et réseau de chaleur) ;
- Dans le domaine de l'environnement : développer la trame verte et bleue, valoriser les déchets verts, mettre en valeur les milieux humides, intégrer des arbres dans les exploitations agricoles et le paysage rural et mettre en place un service des Brigades Vertes.

2.9 La Commune de Wissembourg / la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

A ce titre, la convention indique les grands objectifs suivants :

- Pour la Commune de Wissembourg :
 - Redynamiser le centre urbain,
 - Résorber la vacance des logements, encourager les propriétaires à la rénovation énergétique, réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics, des écoles et modifier les habitudes des usagers,
 - Redéfinir les modalités de circulation,
 - Relancer l'économie et l'activité commerciale et l'accompagner les acteurs vers la transition numérique.
- Pour la Communauté de communes du Pays de Wissembourg :
 - Créer une Maison France Services labélisée,
 - Développer le projet culturel transfrontalier « Micro-Folies ».

2.10 La Commune de Barr / la Communauté de Communes du Pays de Barr

A ce titre, la convention indique les grands objectifs suivants :

- Pour la Commune de Barr :
 - diversifier l'offre commerçante, renforcer la consommation locale ;
 - Repenser les déplacements et modifier le plan de circulation automobile pour valoriser la Grand'Rue, axe principal commerçant ;
 - réaménager la gare et y développer des services attractifs ;
 - Accompagner la réhabilitation d'une friche au centre de la commune, créer une Halle et installer un marché couvert ;
 - faciliter l'accès aux services numériques, mettre en place un local de permanence des services au public à la Mairie, étudier la mise en place d'une Maison France Services labélisée ;
 - Renforcer l'attractivité touristique (créer des circuits culturels et historiques, de manière novatrice en utilisant le numérique) ;
 - Favoriser la transition énergétique : rénover et isoler les locaux de la Ville, agrandir les locaux techniques ; développer des équipements de récupération des eaux pluviales ; installer des panneaux photovoltaïques ; végétaliser les cours d'école ;

- renforcer et équiper la police municipale, développer les moyens de déplacement doux ;
- mettre en place un outil de signalement (remontée des habitants) et d'alerte (information descendante de la mairie vers les concitoyens). Pour la Communauté de communes du Pays de Barr
- Amplifier sa stratégie de développement commercial, sa compétence « mobilité », développer les programmes et les contrats territoriaux (dispositif "Accélérateur de Transition", Conseil en Energie Partagé)

2.11 La Commune de Marckolsheim / la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

A ce titre, la convention indique les grands objectifs suivants :

- Pour la Commune de Marckolsheim :
 - Aménager une « gare routière » multimodale ; sécuriser la voirie ; favoriser les déplacements doux ; végétaliser les espaces publics, renouveler le mobilier urbain, implanter des œuvres d'art ;
 - Reconquérir l'habitat vacant, encourager la rénovation énergétique de l'habitat (parc public et privé) ; réhabiliter le patrimoine ancien ;
 - Développer des lotissements d'habitation en lieu et place de friches industrielles ;
 - Dynamiser les commerces au centre-ville, accompagner l'implantation de nouveaux commerces ;
 - Développer une plateforme e-commerce intercommunale, un tiers-lieux, une Maison France Service labélisée ;
 - Implanter un pôle médical sur le parc d'activité de Marckolsheim ; réaménager le Centre médico-social en partenariat avec la CeA ; créer un « chemin de la forme » ; accompagner la construction d'un nouvel EHPAD ; favoriser la construction de logements adaptés pour les seniors ;
 - Renforcer l'offre culturelle et touristique : moderniser le Musée de la Ligne Maginot ; mettre en place une Micro-Folie ; aménager une aire de camping-car ;
 - Développer le Parc d'Activité Intercommunal de Marckolsheim (PAIM) en créant de l'emploi, tout en favorisant les complémentarités avec l'activité existante.

- Pour la Communauté des communes du Ried de Marckolsheim :
 - Etudier l'extension des espaces bâtis de la Gendarmerie, la création d'une seconde tranche du Parc d'Activité Intercommunal de Marckolsheim (PAIM) ; déployer le dispositif d'aides piloté par l'Espace Info Energie Rhin-Ried pour soutenir la rénovation thermique et l'amélioration énergétique des logements.

3. Les engagements des partenaires

Les conventions formalisent les engagements des partenaires :

3.1. L'État

L'Etat s'engage :

- À animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre ;
- À désigner au sein de ses services, un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et s'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
- À étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le plan d'actions et la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles ;
- À mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

3.2. Les collectivités bénéficiaires

Elles s'engagent :

- À mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
- À ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement...) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
- À mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation et à signer une convention d'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

3.3 Les partenaires financiers

Les différents ministères, l'ANCT, la banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME se sont engagés au niveau national :

- À instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités bénéficiaires ;
- À mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

3.4 La Région Grand Est

La Région Grand Est s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses services et ses politiques en vigueur (en particulier le soutien aux centralités rurales et urbaines, et le soutien au cadre de vie et services de proximité), permettre aux collectivités bénéficiaires de mobiliser les crédits de la Banque des territoires dont la Région a la gestion dans le cadre du programme national de l'Etat Petites Villes de Demain.

3.5 La Collectivité européenne d'Alsace (CeA)

La CeA, dans l'objectif de développer une alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour d'un projet fédérateur, mobilisera ses outils de soutien au développement territorial notamment ceux liés à sa future contractualisation avec les collectivités locales. En outre, elle pourra mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets.

Sur les communes situées dans le périmètre de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH, la CeA s'engage à appuyer les collectivités pour mobiliser les dispositifs en vigueur dans le cadre des politiques déléguées et volontaristes de l'habitat.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au Programme Petites Villes de Demain lancé en octobre 2020 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) tel que détaillé dans le présent rapport ;
- D'approuver la convention d'adhésion type au Programme Petites Villes de Demain, jointe en annexe au présent rapport ;
- D'approuver la convention d'adhésion de la Commune de Thann / la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Annick LUTENBACHER et M. Pascal FERRARI au sein du comité de projet ;
- D'approuver la convention d'adhésion la Commune de Neuf-Brisach / la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach, au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Betty MULLER et M. Michel HABIG au sein du comité de projet ;
- D'approuver la convention d'adhésion de la Commune de Kaysersberg Vignoble / la Commune d'Orbey / la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Emilie HELDERLE et M. Pierre HABIG au sein du comité de projet ;
- D'approuver la convention d'adhésion de la Commune de Munster / la Communauté de Communes de la Vallée de Munster au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Monique MARTIN et M. Lucien MULLER au sein du comité de projet ;
- D'approuver la convention d'adhésion de la Commune de Diemeringen / la Commune de Drulingen / la Commune de Sarre-Union / la Communauté de

Communes de l'Alsace Bossue (CCAB) au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Nadine HOLDERITH et M. Marc SENE au sein du comité de projet ;

- D'approuver la convention d'adhésion de la Commune de Molsheim / la Commune de Mutzig / la Commune de Dorlisheim / la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Chantal JEANPERT et M. Philippe MEYER au sein du comité de projet ;
- D'approuver la convention d'adhésion de la Commune de Wasselonne / la Commune de Marlenheim / la Communauté de Communes de Mossig Vignoble au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Michèle ESCHLIMANN et M. Thierry CARBIENER au sein du comité de projet ;
- D'approuver la convention d'adhésion de la Commune de Villé / la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Christine MORITZ et M. Frédéric BIERRY au sein du comité de projet ;
- D'approuver la convention d'adhésion de la Commune de Wissembourg / la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Stéphanie KOCHERT et M. Paul HEINTZ au sein du comité de projet ;
- D'approuver la convention d'adhésion de la Commune de Barr / Communauté de Communes du Pays de Barr au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Nathalie KALTENBACH-ERNST et M. Bernard FISCHER au sein du comité de projet ;
- D'approuver la convention d'adhésion de la Commune de Marckolsheim / la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Catherine GREIGERT et M. Marcel BAUER au sein du comité de projet ;

- De m'autoriser à signer lesdites conventions, jointes en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the top of the 'F'.

Frédéric BIERRY